



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Placide

Saint-Placide, le 17 décembre 2024

Procès-verbal de la séance EXTRAORDINAIRE du Conseil de la Municipalité de Saint-Placide, tenue le 17 décembre 2024 à 20 h 30, à la salle du Conseil, sous la présidence de M. le Maire Daniel Laviolette.

Sont aussi présents :

Mmes les Conseillères : Danielle Bellange
 Marie-Ève D'Amour
 Ghislaine Tessier

MM. les Conseillers : Nicolas Bouveret
 Pierre Laperle
 Denis Lavigne

et Mme la Directrice générale et greffière-trésorière, Lise Lavigne.

1. – OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 20 h 30, M. le Maire souhaite la bienvenue aux élus et aux personnes présentes dans la salle.

Ayant constaté que les avis de convocation de cette séance ont été signifiés à tous les membres du Conseil conformément aux dispositions des articles 152, 153 et 156 du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1) et conformément aux articles 133 et 134 du Code de procédure civile (RLRQ, c. C-25.01);

M. le Maire ouvre la séance extraordinaire.

2. – ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Denis Lavigne, appuyé par M. Pierre Laperle, et résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que reproduit ci-dessous :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

3.1. Adoption du budget, année financière 2025

3.2. Adoption du Programme triennal d'immobilisations (PTI), années 2025-2026-2027

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les questions porteront uniquement sur les points à l'ordre du jour.

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE à l'unanimité des Conseillers présents.

RÉSOLUTION
314-12-2024-S



No de résolution
ou annotation

RÉSOLUTION
315-12-2024-S

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Placide

3.1 – ADOPTION DU BUDGET POUR L'EXERCICE FINANCIER 2025

Il est proposé par M. Pierre Laperle, appuyé par M. Denis Lavigne, et résolu :

D'ADOPTER tel que présenté ci-dessous le budget pour l'exercice financier 2025.

REVENUS

TAXES SUR LA VALEUR FONCIÈRE

Taxes – Immeubles non résidentiels	52 022 \$
Taxes – Immeubles industriels	153 150 \$
Taxes – Immeubles six logements ou plus	17 399 \$
Surtaxes sur les terrains vagues desservis – secteur	24 939 \$
Taxes – Immeubles agricoles	590 732 \$
Taxes – Résiduelle	1 721 137 \$
Taxes – Forestières	3 054 \$
Taxes – Crédit de taxes	(25 000) \$
Taxes spéciales – Réfection routière	135 000 \$
Taxes spéciales – Entretien église et presbytère	60 440 \$

TOTAL TAXES GÉNÉRALES 2 732 873 \$

TAXES DE SECTEUR

Taxe spéciale pour les activités de fonctionnement – Aqueduc	48 664 \$
Taxe spéciale pour les activités de fonctionnement – Égout	108 096 \$

TOTAL TAXES DE SECTEUR 156 760 \$

TOTAL TAXES SUR LA VALEUR FONCIÈRE 2 889 633 \$

TAXES SUR UNE AUTRE BASE – TARIFICATION

Matières résiduelles	112 806 \$
Centres d'urgence 9-1-1	7 000 \$
Service de la dette	45 362 \$

TOTAL DES TAXES SUR UNE AUTRE BASE 165 168 \$

TOTAL DES TAXES 3 054 801 \$

Compensation tenant lieu de taxes	17 200 \$
Transferts gouvernements du Canada et du Québec	276 707 \$
Autres services rendus	79 135 \$
Autres revenus	276 580 \$

TOTAL DES REVENUS 3 704 423 \$

DÉPENSES

Administration générale	1 066 946 \$
Sécurité publique	656 777 \$
Transport	969 217 \$
Hygiène du milieu	405 940 \$
Santé et bien-être	5 000 \$
Aménagement, urbanisme et développement	423 393 \$
Loisirs et culture	533 458 \$
Frais de financement	73 053 \$

TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 4 133 784 \$

EXCÉDENT (DÉFICIT) AVANT CONCILIATION 429 361 \$



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Placide

CONCILIATION À DES FINS FISCALES

Amortissement – Immobilisations	(379 391) \$
Remboursement de la dette à long terme	109 500 \$
Affectations	(159 470) \$

EXCÉDENT (DÉFICIT) À DES FINS FISCALES 0 \$

De plus, afin d'équilibrer les revenus avec les dépenses, un montant de 244 120 \$ provenant du surplus non affecté et libre a été approprié au présent budget 2025 et puisque les montants des revenus nécessaires ont été inscrits ci-haut, les taux de taxes suivants sont fixés et seront imposés pour l'année 2025 selon l'évaluation imposable, soit 546 021 900 \$.

ADOPTÉE à l'unanimité des Conseillers présents.

RÉSOLUTION
316-12-2024-S

3.2 – ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS (PTI) POUR LES ANNÉES 2025-2026-2027

Il est proposé par Mme Ghislaine Tessier, appuyée par Nicolas Bouveret, et résolu :

D'ADOPTER le Programme triennal d'immobilisations 2025-2026-2027, lequel est joint au présent procès-verbal comme Annexe 1 pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE à l'unanimité des Conseillers présents.

4. – PÉRIODE DE QUESTIONS

Les questions porteront seulement sur les points à l'ordre du jour.

La période de questions débute à 21 h 36 pour se terminer à 22 h.

RÉSOLUTION
317-12-2024-S

5. – LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Pierre Laperle, appuyé par Mme Marie-Ève D'Amour, et résolu :

De lever la présente séance à 22 h 01.

ADOPTÉE à l'unanimité des Conseillers présents.

Daniel Laviolette
Maire

Lise Lavigne
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE LA TRÉSORIÈRE

Je soussignée, Lise Lavigne, Directrice générale et greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office, que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées dans ce procès-verbal.

Lise Lavigne
Directrice générale et greffière-trésorière



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Placide

ATTESTATION DU MAIRE

Je soussigné, Daniel Laviolette, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par loi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Daniel Laviolette
Maire

